

Conseils du second semestre 2020 au premier semestre 2022

1 Introduction

Je n'ai pas rédigé de compte-rendu des divers conseils du second semestre 2020 jusqu'au premier semestre 2022 inclus.

Rien à voir avec une surcharge de travail due à l'épisode covid. C'est cependant bien l'épisode covid qui est à l'origine de cette autocensure. Déjà, j'ai plus ou moins boycotté les réunions en distanciel quand j'estimais que le distanciel ne s'imposait pas. Mais plus généralement, c'est le dogme de la gestion du covid qui m'a conduit à ne plus produire de comptes-rendus. Pour aller vite, je dirais que le mot d'ordre se résumait à "accompagnez et applaudissez nos mesures ou soyez exclus". N'ayant pas une vocation de martyr, même si le rôle est séduisant, j'ai juste continué à fonctionner sous les radars.

Ajoutons à cela une répartie que j'ai assez mal prise durant une assemblée générale de la FSU à laquelle j'ai assisté "nos représentants dans les conseils sont trop mous". Je sais pas pourquoi mais je n'ai pas assisté à une assemblée générale depuis ...

Du coup je me retrouve avec des notes incomplètes mais assez conséquentes. Je vais donc m'essayer à un exercice de synthèse sur quatre semestres. J'ai espoir que cet exercice fasse ressortir quelques points, principalement la grande redondance des points amenés à l'ordre du jour. La synthèse pourrait même rendre la lecture des comptes-rendus plus digeste sans forcément perdre d'information.

2 Liste des conseils concernés

- Conseil d'administration du 15/07/2020 ;
- Conseil d'administration du 25/01/2021 ;
- Conseil d'administration du 15/02/2021 ;
- Conseil d'administration du 17/05/2021 ;
- Conseil d'administration du 21/06/2021 ;
- Conseil d'administration du 15/11/2021 ;
- Conseil d'administration plénier du 18/11/2021 ;
- Conseil d'administration du 13/12/2021 ;
- Conseil d'administration du 21/03/2022 ;

— Conseil d'administration du 04/07/2022.

- Conseil d'école restreint du 04/03/2020 ;
- Conseil d'école restreint du 09/06/2020 ;
- Conseil d'école restreint du 18/06/2020 ;
- Conseil d'école restreint du 25/06/2020 ;
- Conseil d'école restreint du 12/01/2021 ;
- Conseil d'école restreint du 22/03/2021 ;
- Conseil d'école restreint du 21/02/2022 ;
- Conseil d'école restreint du 06/07/2022.

Les conseils d'écoles sont des conseils d'administrations restreints aux enseignants et généralement limités à des questions autour de la gestion ou du recrutement des enseignants. Je ne sais même pas si la dénomination est officielle et cela n'a pas d'importance, les dénominations changeant à chaque direction (il faut bien laisser sa marque). Attention, sautez la fin du paragraphe si vous êtes sensible au non politiquement correct. Les extérieurs sont invités aux conseils d'administration pléniers. Rien n'est présenté durant ces conseils qui n'a été discuté dans les précédents conseils, un conseil classique précède même un conseil plénier pour le "préparer". Un conseil plénier est présidé par le président du conseil d'administration i.e. un extérieur. Les conseils pléniers sont assez surréalistes, le décalage entre la direction et les conseillers de base est déjà assez fantastique mais avec les extérieurs le sublime est atteint. D'ailleurs, c'est durant les conseils pléniers que sont évoqués des sujets de facade comme la qualité, le développement durable et la responsabilité sociale, voire que sont programmées des présentations des associations des élèves (comme une junior entreprise ayant perdu son agrément depuis plusieurs mois). Les CA préparatoires et les CA pléniers tombant exactement sur les séances de bureau d'études PeiP, j'ai finalement pris la décision, en fin de mandat, de privilégier les séances de bureau d'études durant lesquelles j'ai l'impression de faire quelque chose.

3 Formations

3.1 Règlement des études

Lors du CA plénier du 18/11/2021, il est question d'allonger la mobilité internationale des élèves de trois mois à six mois.

La séance du 21/03/2022 voit introduire dans le règlement des études l'obligation, pour les élèves, d'"un semestre international". Cet objet peut être un semestre d'études à l'étranger permettant d'obtenir 30 ECTS ou des stages à l'étranger de 17 à 22 semaines. Les semaines de stage post-bac d'avant l'école peuvent être prise en compte, les 17 semaines sont sécables. J'ai cru entendre que le réseau Polytech avait rendu la CTI plus flexible sur les conditions du "semestre international". NdR : c'est assez amusant quand on sait que d'autres écoles adoucies par la CTI sont toujours à 4 semaines de mobilité.

3.2 Réforme de la maquette de systèmes embarqués

NdR : SE a tenté une réforme transparente, c'est compliqué, cela aura pris 3 ans avec groupe de travail, vote en commission de spécialité, présentation en conseil de direction, présentation en conseil pédagogique, première présentation en CA, second présentation en CA. Si vous souhaitez éviter ce parcours du combattant, faites partie de la direction (défunte filière mécatomatique en SE) ou faites passer votre réforme majeure sur 10 ans par morceau (spécialité IS).

La séance du 21/03/2022 est l'occasion de la seconde présentation de la réforme de la maquette SE au CA suite à des coquilles dans les heures par section données dans la première présentation. Encore deux interventions concernant des volumes d'heures en langues et en SHEJS. Encore sur des malentendus concernant des synthèses de volumes d'heures par discipline. La maquette est cependant validée à l'unanimité moins une abstention (j'ai voté pour).

3.3 Master robotique

Rochdi Merzouki fait une présentation du master robotique lors de la séance du 21/03/2022 pour demander au CA l'autorisation de recruter des étudiants en apprentissage. Pas mal de questions pour s'assurer que l'ouverture d'un parcours par apprentissage ne conduira pas à une inflation en terme de ressources (intervenants, salles, etc.). Le CA est rassuré à ce sujet : Rochdi Merzouki assure qu'il y aura factorisation des groupes classique et par apprentissage. Une autre inquiétude se fait jour concernant la concurrence entre cette formation et la spécialité "systèmes embarqués". Jérémie Dequidt ne se montre pas inquiet à ce sujet : aucun élève en systèmes embarqués par apprentissage n'est placé dans une entreprise de robotique. L'ouverture d'un parcours par apprentissage est validé par 15 pour et 2 abstentions (j'ai voté pour).

3.4 Licence SPI

Il est évoqué lors du CA plénier du 18/11/2021 de délivrer à tous les élèves validant la première année du cycle ingénieur le diplôme de licence "sciences pour l'ingénieur".

3.5 Directeurs de spécialités

Lors de la séance du 15/07/2020 sont nommés :

- Dorothee Bernard reconduite pour la spécialité IESP ;
- Jérémie Dequidt reconduit pour la spécialité SE ;
- Olivier Devos nommé pour la spécialité 2IA.

Lors de la séance du 25/01/2021 est reconduit un an François Boulier pour la spécialité IS.

Lors de la séance du 04/07/2021 sont validés les nouveaux responsables pour les spécialités méca-

nique, sciences des matériaux et systèmes embarqués. Je n'ai pas noté le nom des nouveaux directeurs. Pour SE il s'agit d'Emmanuelle Pichonat élue avec 18 voix contre 12 pour l'autre candidat Thomas Vantroys.

3.6 Doubles diplômes

Lors de la séance du 17/05/2021, la convention de double diplôme avec l'ENSA de Kénitra est présenté. Des précisions sont apportées sur le fait que la convention commencera en 2021/2022 et sur le fait que la décision de recrutement revient au directeur de l'école sur avis des directeurs de spécialité.

Lors de la séance du 13/12/2021, une convention concernant le génie civil avec un institut indien est validé à l'unanimité.

Lors de la séance du 21/03/2022, un double diplôme (en génie civil me semble-t-il) avec le Liban est reconduit.

3.7 Collège Hohai

Lors de la séance du 25/01/2021 la direction indique vouloir participer au financement de neuf élèves pour enseigner le français à Hohai dans le cadre du "collège Hohai". Vu le contexte ces enseignements se font en distanciel. Le financement est approuvé à l'unanimité moins mon abstention, le montant du financement étant limité pour éviter les "charges patronales" chinoise. Mon abstention s'explique déjà par le fait que je suis allergique au terme "charges patronales", le terme correct étant "cotisations sociales", c'est à dire un salaire différé et ensuite par le fait qu'il me semble radin limiter la rémunération à 1000 euros par mois.

Il est répété à la séance du 17/05/2021 que les élèves de M2 en langues sont en distanciel avec seulement deux chinoises en présentiel. La direction s'inquiète de recruter des enseignants de la FST pour la partie PeiP à Hohai. Pas de volontaires, ils envisagent une relance.

Lors de la séance du 18/11/2021, il est indiqué que le "collège Hohai" comprend maintenant 320 élèves dans les deux premières promotions (promotion "culture chinoise" et première année "PeiP Hohai"). Il est répété qu'à partir de la première année "PeiP Hohai", il doit y avoir un tiers des enseignements assurés par des enseignant de la FST et de l'école.

3.8 Bourses Polytech'Lille

Lors de la séance du 13/12/2021, la direction présente un projet de bourse école pour l'aide à la mobilité internationale entrante. Cette aide consiste en 400 euros par mois sur dix mois, elle est

réservée aux non boursiers. La procédure tarde à être validée au niveau de l'université. Le principe est validé à l'unanimité par le CA mais avec une limite à une seule année. Il est question de mettre en place le même type de bourse pour la mobilité sortante.

4 Recrutement des élèves

4.1 Vivier CPGE

Le changement progressif de la banque de notes CPGE sur laquelle les école Polytech recrutent permet d'avoir de meilleurs résultats sur le recrutement des élèves préparatoires. Résultats appréciés par exemple sur le recrutement 2021.

4.2 Vivier DUT (BUT)

Une question se pose avec la transformation dès 2021/2022 des DUT sur deux ans en BUT sur trois ans. Le programme des BUT prévoit un volume très conséquent de stages. Couplé avec la baisse du niveau en DUT suite à la contrainte de recruter de plus en plus de titulaires de la voie technique, au niveau de la seconde année les BUT auront un déficit d'enseignements théoriques. Il serait possible d'intégrer les BUT mais au bout de leur troisième année et en première année du cycle ingénieur. Il est à prévoir que peu de candidats souhaiteront faire ce sacrifice. Nous devons donc nous attendre à une baisse du nombre de candidats de ce parcours parmi nos primo-entrants.

Dès la séance du 17/02/2020, il est donc prévu de renforcer le nombre d'élèves en PeiP. A cette époque, le responsable des PeiP pour l'école, Aziz Nakrachi freinait cette évolution pour des problèmes d'organisation.

4.3 Vivier PeiP

Lors du CA plénier du 18/11/2021, il est dit que le nombre de PeiP passe de 120 à 145 pour compenser la perte probable du vivier DUT, que le recrutement de Polytech'Lille a été très bon pour toutes les spécialités (particulièrement pour les CPGE, moins pour les DUT).

5 Recrutement des personnels

5.1 ATER

Lors de la séance du 18/06/2020, sont validés les compositions des commissions pour le recrutement d'ATER et le résultat de leurs délibérations dans les sections 25/26 (maths), 28/33 (matériaux), 60 (deux postes, un problème avec la feuille des présences), 27 et 31. Les compositions et les listes de candidats classés sont votés à l'unanimité. D'autres postes co-financés par l'école pourraient être proposés. Dans ce cas, les candidats seraient recrutés sur les listes déjà établies.

Lors de la séance du 15/02/2021 des intervenants demandent à ce que les postes soient remplacés par des permanents et pas par des supports d'ATER. Il est répondu que les postes d'ATER étaient aussi un moyen pour l'école de soutenir la recherche en participant au financement du support (8K euros par l'université, 15K euros par le laboratoire, 15K euros par l'école).

Pour donner une idée, lors de la séance du 22/03/2021, sont votés à l'unanimité les classements ATER pour : un support en 27ème section, un support en 25ème/26ème, deux supports en 60ème côté génie civil, un support en 60ème côté mécanique, deux supports en 61ème et un support en 62ème/64ème. A noter que le support en mécanique est nouveau et lié à un détachement d'un collègue de mécanique durant depuis plus de dix ans.

5.2 MAST et PAST

Les MAST et les PAST sont des maîtres de conférences et des professeurs associés. Ils doivent justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine concerné.

Lors de la séance du 25/06/2020, le recrutement d'un MAST en génie civil est approuvé à l'unanimité et le renouvellement d'un MAST en SHEJS est approuvé de même.

Lors de la séance du 22/03/2021, le directeur nous informe que les MAST et PAST coûtent cher (dixit) ils doivent dorénavant réellement effectuer une activité de recherche. NdR : dans la série, la recherche ça se décrète. En fait, la manoeuvre est rapidement exposée : cette décision permet d'imposer à un MAST à temps partiel de l'école n'ayant pas d'activité de recherche de passer son service de 96h à 192h. Cela permet d'économiser 96h complémentaires.

5.3 Vacataires

Pas de souci lors de la séance du 04/07/2022 pour reconduire la liste des vacataires (ATER et xAST). Vote à l'unanimité.

5.4 Conférenciers invités

Il est compliqué de statuer sur les conférenciers invités. A chaque conseil d'école où ce vote doit avoir lieu, il y a des discussions sur le nombre d'heures dispensées (22h sont demandées il semble) mais c'est plutôt virtuel, à moins d'aller vérifier si ces heures sont effectuées et si elles sont utiles aux élèves. Il me semble que c'est un exercice stérile destiné à occuper les conseillers. Par exemple pour la séance du 09/06/2020, je me suis abstenu sur les deux noms n'ayant aucune compétence dans le domaine des conférences et ne connaissant pas les conférenciers. Les noms sont assez récurrents et plutôt dans le domaine du génie civil.

5.5 Enseignants-chercheurs

Le recrutement des enseignants chercheurs est inclus dans une grande messe comprenant aussi le recrutement des personnels non enseignants et appelé "dialogue de gestion". La procédure dure plusieurs mois et donne lieu à des discussions assez chaotiques. C'est assez logique : le dogme est de n'accorder qu'un nombre insuffisant de postes. La pénurie produit des frictions et des pertes de temps en mots peu fleuris (ce qui est probablement l'effet recherché).

Même au bout de 5 ans je n'ai pas trop compris l'algorithme de classement pour les demandes de postes de maître de conférences et de professeurs. Si, une règle c'est que l'université ne considère que des recrutements à budget fixe, il ne faut donc classer en haut de liste que des postes qui ne font pas varier la masse salariale. Après, comment les postes dans le haut de la liste sont classés reste pour moi un mystère. Un indicateur de "charge" par section est bien calculé pour mettre en relief les sections les plus déficitaires mais aux dernières nouvelles les modules sont classés dans la section de l'enseignant et pas dans la section de la matière.

les discussions lors de la séance du 15/07/2020 tournent autour de l'informatique en PeiP, à la FST et à Polytech'Lille. En effet Anne Etien (27ème section) quittait Polytech'Lille pour passer professeur.

Lors de la session du 12/01/2021, je me suis abstenu pour le vote concernant la composition d'un comité de sélection (COS). Ces comités sont ceux qui jugent des dossiers des candidats et qui, à terme, classent les dossiers. En effet le COS pour un recrutement dans la section 05 (économie) ne comportait, à mon avis, pas assez de membres de la section.

Le 17/05/2020 la promotion d'Ingrid Violet en professeur à Polytech'Nancy est évoquée pour indiquer qu'un support d'ATER 26ème serait mis en place en septembre 2021.

Pour revenir sur le problème des tableau des charges par section, lors de la session du 21/06/2021, il est fait remarqué que ce tableau ne prend pas en compte les nouveau recrutés. Le directeur-adjoint coupe directement court à la discussion sur une histoire de respecter les personnels qui ont établi le tableau. NdR : le classement de la direction est le meilleur, ne cherchez pas d'histoire (c'est ironique hein!). Des repyramidages sont proposés dans la liste (conversion de maîtres de conférences en professeurs dans les section où le rapport entre les deux corps est trop déséquilibré). Pas d'effet mémoire car c'est préjudiciable pour les nouvelles formations. Les postes à différence de masse bud-

gétaire nulle sont classés en premier (plus de chance d'être acceptés par l'université). Un poste LRU en 27ème section est introduit dans le classement. NdR : je suis totalement contre ce type de poste en CDD même pour pallier à un déficit dans une section (prenons juste l'argument du fait que ces collègues commencent à être opérationnels lorsqu'ils sont remerciés, au bout de 3 ans?). Au moins pas d'hypocrisie, il est acté que la création de ce poste n'a fait l'objet d'aucun débat, et est imposé par la direction.

Lors de la séance du 04/07/2022 la liste des postes "proposée" par la direction est discutée. Un poste pour la mécanique avait déjà été remontée d'une place à la séance précédente. De même un poste de génie civil avait été remonté de la 18ème à la 12ème place. Une faction de génie civil souhaite encore remonter ce poste à la 6ème place. Un vote est demandé (à bulletin secret). La remontée est refusée avec 10 contre (dont ma voix), 8 pour et 1 blanc. Du coup, pour "homogénéiser" la direction propose de descendre un autre poste de génie civil, d'une autre faction, de la 6ème place à la 11ème. Là, sans que j'arrive à comprendre pourquoi, la descente est validé avec 3 pour, 2 contre (dont ma voix) et le reste en abstentions (dont des élus de la faction correspondant au poste). Enfin la direction de l'école souhaite que le poste agro-alimentaire soit porté par deux laboratoire et non pas que celui associé à l'école. Le directeur de ce dernier est désagréablement surpris. La proposition d'ajout du second laboratoire est mise au vote. Elle est refusée avec 10 contre (dont ma voix), 7 pour et 2 abstentions. Un vote global sur la liste est lancé, 14 pour (dont ma voix) et 6 contre. NdR : je vous donne le détail de la séance pour appuyer mes précédents dires sur l'aspect chaotique et le résultat aléatoire.

5.6 Personnels non-enseignants

Durant la séance du 21/06/2021, il est rappelé que deux laboratoires étant rattachés à l'école, trois listes sont gérées sans inter-classement : une pour l'école même, une pour le LamCube et une pour BioEcoAgro. Les demandes correspondent à des promotions catégorie C vers B et catégorie B vers A, à des CDI pour le "collège Hohai", à des postes pour assurer la subsidiarité. Il est fait remarqué que le CA n'est pas représentatif des deux laboratoire. La direction tente de dire que ce n'est pas nécessaire. Oups ... une vice-présidente de l'université fait remarquer qu'il faut bien interclasser les postes sachant que les postes labos ne seront pas pris sur le quota de l'école. Le directeur propose de classer deux postes de l'école, 2 postes du LamCube, le poste de BioEcoAgro puis les autres.

6 Gestion des personnels

6.1 Dépassement des heures complémentaires

Un sujet récurrent des conseils restreints aux enseignants chercheurs concerne les dépassements des heures complémentaires. Début 2020, la règle est encore un plafonnement par Polytech'Lille à 300h complémentaires avec dérogation pour rares cas exceptionnels. Lors de la séance du 04/03/2020, Thomas Rougelot souhaite que l'école pose clairement la question du dépassement au service juridique de l'université. La position de l'université était alors de supprimer tout plafond. Les syndicats ayant réclamé une demande écrite pour tout dépassement supérieur à 192h pour juger de la raison du dit

dépassement.

Lors de la séance du 09/06/2020, la responsable administrative indique qu'il faut faire les demandes des heures au delà des 192h en amont pour que les heures soient payées en août (soit déjà bien après leur réalisation). Cet avertissement résonne particulièrement après le retard en 2022 impliquant un paiement au mieux en septembre. Lors de cette séance tous les dépassements sont validés à l'unanimité.

Lors de la sessions du 12/01/2021 la règle des 300h est renforcée en incluant toutes les décharges pour les responsabilité au sens du référentiel de l'université. Je me suis abstenu sur le même principe exposé dans les comptes-rendus précédents, à savoir qu'il est aberrant de ne pas payer des heures faites.

Lors de la séance du 22/03/2021, un cas particulier se présente. Le congé maladie d'un enseignant de langues conduit ses collègues à dépasser le plafond des heures complémentaires. Pour un dépassement de 10h des 300h autorisées l'habituelle discussion reprend. Le dépassement du plafond est autorisé avec une voix contre et deux abstentions (j'ai voté pour).

Lors de la séance du 13/12/2021, nous apprenons que le CA de l'université a voté contre l'avis de la direction qui souhaitait lever le plafond des heures complémentaires. La barre des 192h complémentaires est conservée au niveau de l'université. Au delà une justification est nécessaire.

6.2 Avancement des enseignants chercheurs

En tant que maître de conférences, je ne peux assister qu'aux discussions concernant les autres maîtres de conférences. Les professeurs des universités sont les seuls qui peuvent assister à toutes les discussions sur les avancement de grades. Pour les maîtres de conférences il n'y a que deux avancements possibles : avancement de la classe normale à la hors-classe et avancement, en tant que hors classe, à l'échelon exceptionnel. Les professeurs quand à eux se sont fabriqué un nombre de classes assez pléthorique.

Je n'ai pas assisté à un grand nombre de discussions concernant les avancements. Je me suis abstenu de participer aux séances où j'étais candidat à l'échelon exceptionnel et aux séances concernant des collègues dont je m'estimais trop proche. Je ne suis pas sûr d'avoir eu raison sur ce dernier point, il ne me semble pas qu'il y ait beaucoup de conseillers que ce genre de conflit d'intérêt gêne.

La séance du 04/03/2020 fut la session d'avancement la plus sereine à laquelle j'ai participé. Guy Reumont avait clairement indiqué qu'il ne serait question que de l'enseignement. Les décisions sur les avancement des maîtres de conférences se sont toutes faites à l'unanimité.

Après m'être mis en retrait pour les saisons d'avancement 2020 et 2021 comme expliqué plus haut, j'ai pu participer à la saison 2022 qui commençait avec la séance du 21/02/2022, séance dédiée à la distribution des dossiers des collègues pour rapport. J'ai hérité de deux dossiers pour passage à la hors classe très faciles à défendre. A noter que ce premier rapport est préalable à l'examen des dossiers par le CNU qui peut délivrer un premier contingent de promotions. Je n'étais pas présent à

la session du 28/02/2022 dédiée au vote sur le niveau d'implication des collègues avant transmission à l'université puis au CNU. NdR : parfois les dates des séances des conseils d'école sont choisies par concertation et des fois sont imposées. La date du 28/02/2022 a été imposée et malgré les nombreuses incompatibilités remontées cette date a été maintenue par la direction (de mon côté j'avais une séance de corrections de projets déjà programmée).

La session du 06/07/2022 était consacrée à l'établissement de la liste ordonnée pour les promotions au niveau local cette fois. Là encore si vous êtes un adepte du politiquement correct, je vous conseille de sauter la fin de ce paragraphe. Dans mes comptes-rendus j'ai tendance à critiquer de façon indifférenciée la "direction" à savoir le directeur et le directeur-adjoint. Pour tout ce qui est avancement je suis bien obligé de nuancer. Autant le directeur à un souci de faire avancer les personnels de l'école sans fixation sur la recherche comme je l'ai déjà décrit plus haut, autant le directeur-adjoint fait partie du clan des rigoristes sur la recherche. Durant la session du 06/07/2022, les discussions pour les passages à la hors-classe se sont bien passés vu que tous les candidats avaient une implication en recherche. Même si un directeur de laboratoire a tenté de faire remonter un candidat sur son dossier recherche, le classement s'est finalement fait sur le critère des charges pédagogiques et administratives à l'école. Le classement a été approuvé à l'unanimité. Par contre c'est parti en vrille durant les discussions pour l'accès à l'échelon exceptionnel. Sur les deux candidats l'un avait arrêté assez récemment de publier et s'est retrouvé avec un avis négatif du laboratoire. Le directeur du laboratoire a tenté de mitiger l'avis en enfonçant les enseignants-chercheurs hors laboratoire. NdR : je commence vraiment à être dégoûté par ce flinguage des "non chercheurs", vous pouvez vous impliquer hors du raisonnable dans votre composante mais vous trouverez toujours un "chercheur" pour remettre en cause votre légitimité. Et si l'on parlait des "chercheurs" qui bâclent leur enseignement et dont les publications portent leur nom parce qu'ils "encadrent" des thésards ? Pour revenir à la séance, le collègue "non publiant" a été classé second, alors qu'il avait été directeur de spécialité, clairement sur le critère de recherche. Je me suis abstenu pour ce classement (adopté à l'unanimité moins une abstention). Terminons sur cette séance par le cas d'un collègue qui demande la hors-classe depuis une quinzaine d'année et qui lui est toujours refusée sur le critère que son engagement est juste normal. J'ai demandé à ce que ce cas soit examiné à part, sinon le collègue se retrouve systématiquement en fin de classement. Le vote demandé était de classer, pour une fois, ce collègue proche de la retraite en premier. Le directeur-adjoint s'est lourdement opposé à cette demande en argumentant une absence de prise de responsabilité en évacuant les problèmes particuliers du collègue. La première place a été refusée avec seulement 3 pour (j'ai voté pour).

6.3 Responsabilités Polytech'Lille

Un tableau des responsabilités diverses des enseignants-chercheurs à Polytech'Lille est présenté à la séance du 13/12/2021. Nous sommes informés que 75% des collègues ont une responsabilité, que la reconnaissance de ces responsabilités pèse 4000h (contre 67000h d'enseignements) et que ces heures sont principalement prises sur les fonds propres de l'école.

6.4 Prime apprentissage et formation continue

Lors de la séance du 12/01/2021 nous apprenons que l'université donne la possibilité aux composantes gérant des formations par apprentissage ou des formations continues de délivrer des primes aux

personnels. Jusqu'à 2% des recettes peuvent être redistribuées. Bien que non obligatoire une prime sera distribuée pour l'année 2020 au vu des très bons résultats financiers. Je n'ai pas bien réussi à comprendre les critères pour déterminer qui reçoit la prime et à quelle hauteur. Par exemples les personnels non enseignants recevront une prime de 100 à 900 euros selon leur appréciation par la direction. La prime pour les personnels non enseignants est validé à l'unanimité (j'ai voté pour bien qu'elle soit le fait du prince, cela permet au moins d'améliorer un peu le salaire d'une grande partie des personnels non enseignants). L'écart est encore plus frappant avec le montant accordé pour les enseignants chercheurs : de 50 à 1650 euros. Cette fois la prime n'est voté qu'avec 5 pour, 3 contre et 4 absentions (je me suis abstenu, les salaires des enseignants chercheurs sont moins lamentables que ceux des personnels non enseignants et le fait du prince est là encore plus apparent).

Lors de la séance du 13/12/2021, le directeur-adjoint fait un retour sur la prime. Un tableau du montant des primes par personnel défile à l'écran mais il ne peut pas être communiqué ... Nous apprenons que 80 enseignants-chercheurs sur les 144 de l'école ont reçu une prime. NdR : selon qu'ils interviennent ou pas en apprentissage, aléatoire ... Par contre tous les personnels non enseignants (sauf les nouveaux arrivants) reçoivent une prime. NdR : mais le montant reste "aléatoire". Les montants à peine aperçus sont mis au vote. Unanimité moins une abstention (la mienne).

6.5 Prime RIPEC

L'acronyme RIPEC signifie "régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs". La prime associée a été introduite avant les élections présidentielle de 2022. Cette prime est multifacettes. Elle est sensé inclure la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) qui devient mensualisée, la prime de charges administratives (PCA uniquement distribuée dans les hautes sphères) et la prime d'encadrement doctoral.

Lors de la séance du 21/03/2022 il est indiqué que la partie "individuelle" de la prime (qui remplace la PEDR) ne doit pas servir à rémunérer des activités déjà définies et valorisées. La prime "individuelle" sera accordée pour trois ans avec un an de jachère.

7 Processus d'accrétion universitaire

Par le terme d'accrétion je veux désigner, en restant politiquement correct, la fusion des trois universités lilloises et la poursuite de la frénésie d'élargissement avec les autres établissements d'enseignement (centrale, école d'architecture, sciences politiques, école de journalisme, etc.) au sein d'EPE (établissement public expérimental).

Dès la séance du 15/07/2020 est évoqué le rapprochement Polytech'Lille / Centrale au sein de l'établissement expérimental à l'horizon de fin 2021. Le rapprochement devait se faire dans le cadre d'un institut d'ingénierie.

Lors de la séance du 12/01/2021 nous sommes informés que des facultés ont voté contre l'établissement expérimental (FST, langues, sciences économiques). La direction de l'école nous explique

que la vie serait pourtant meilleure avec cette superstructure car elle viendrait avec un label i-site permettant d'avoir plus de moyens pour la recherche (sic). Mais la grande affaire c'est la "trahison" de centrale, c'est clairement ainsi que la direction de l'école ressent le comportement de centrale. La direction parle de discussions constructives avec centrale avant la déclaration qu'ils qualifient d'incompréhensible. En clair centrale ne s'envisage dans l'EPE (plus précisément dans l'institut d'ingénierie) que comme ayant main mise sur l'ensemble des formations d'ingénieurs (Polytech'Lille devenant une école interne de centrale comme l'est devenue l'école de chimie). NdR : c'est assez étonnant de voir des gens qui utilisent eux-mêmes ces techniques de "discussions" se trouver vraiment blessés d'être à leur tour manipulés. Le directeur se dit toujours convaincu de l'intérêt de l'institut d'ingénierie principalement pour des raisons de visibilité. Il souhaite aussi que ce ne soit pas Polytech'Lille qui apparaisse aux yeux de l'université comme responsable de l'échec de la constitution de l'EPE.

Lors de la séance du 25/01/2021, nous sommes informés que Polytech'Lille va devenir composante pilote pour la subsidiarité. Ce terme désigne le fait que la direction de l'université s'est aperçue qu'il est difficile de gérer en central le mastodonte "université de Lille" et qu'il faut décentraliser quelques fonctions dans les composantes. Les compétences à décentraliser étaient alors les ressources humaines, les relations internationales, etc. Nous avons le droit à une présentation de la subsidiarité par la responsable administrative Mme Salvinat lors de la séance du 15/02/2021. Il est expliqué que la subsidiarité doit "faire primer la synergie et éviter la construction par antagonismes actuelle" (dixit). Le périmètre de la subsidiarité n'est pas clairement précisé. L'intervention la plus intéressante est probablement celle de Thomas Rougelot qui explique naïvement ne pas voir l'intérêt de la subsidiarité puisqu'elle va faire perdre de la factorisation des moyens. Il lui est répondu que l'université centralisée marche mal avec une embolie du conseil d'administration par toutes les remontées des composantes. Les services centraux n'arrivent pas à traiter l'ensemble des problèmes. NdR : moi je traduis par "plus c'est gros moins ça marche". Thomas Rougelot enfonce le clou : il avait été promis que la fusion diminuerait l'effectif de l'administration et augmenterait l'effectif des enseignants chercheurs, clairement cela n'a pas été le cas.

Lors de la même séance du 25/01/2021, la direction exprime à nouveau sa frustration (voir paragraphe concernant la séance du 12/01/2022) sur l'instabilité des informations concernant la liste des établissements externes de l'établissement expérimental. Le conseil d'administration de centrale a rejeté l'adhésion à l'EPE et souhaite se contenter d'être un établissement associé. Le CA de sciences politiques a présenté une motion contre cette même adhésion. C'est maintenant l'ENSAIT qui est pressentie pour entrer dans l'EPE. Une discussion s'ensuit sur les intérêts d'autres montages (groupement d'intérêt scientifique et autres). Nous apprenons incidemment que les pourparlers avec centrale avaient débuté en 2018 avant d'exploser en vol. D'autres discussions s'engagent sur l'intérêt de l'i-site, 2% de budget en plus pour certains, doublement de leur financement pour certains laboratoires, ...

Lors de la séance du 15/02/2021, il nous est indiqué que l'EPE comprendra, en plus de l'université de Lille, l'ENSAIT, sciences politiques (adhésion votée avec 60% de pour), l'école de journalisme et l'école d'architecture (adhésions votées à 80% par les deux CA). A noter que chaque établissement a le même pouvoir de décision dans l'EPE malgré des effectifs totalement disproportionnés.

Des nouvelles de l'institut d'ingénierie à la séance du 17/05/2021. La FST et l'ENSAIT travaillent à trouver des mutualisations de modules d'enseignements. Mise en place de "graduate school" (anciennes écoles doctorales). L'école émergerait dans des "graduate schools" mathématiques et ingénierie.

8 Administratif

8.1 Organigramme

Lors de la séance du 21/03/2022 un organigramme est présenté. L'organigramme est assez étrange. Suite à des questions il est répondu que c'est uniquement un organigramme hiérarchique pour les personnels non enseignants. D'autres interventions pointent des liens non hiérarchiques. Là il est répondu que "ce n'est pas une photo de l'activité de l'école". Le vote est demandé, je suis le seul à m'être abstenu (je sais toujours pas dans quel sens le tenir ...).

L'organigramme est revenu lors du CA plénier du 18/11/2021 avec un mot pour indiquer qu'il ne concernait que l'administratif. Cela dit une représentante des personnels non enseignants ne le trouve pas pertinent non plus dans ce cadre.

8.2 Commission du titre d'ingénieur

Un point sur les visites de la CTI est effectué lors du CA plénier du 18/11/2021. La CTI est passé en septembre 2018 pour habilitier 2GU (géomatique). En décembre 2018, la CTI a renouvelé l'habilitation pour toutes les spécialités sauf 2GU pour 5 ans et a habilité 2GU pour 3 ans. A cause de la gestion du covid, la CTI a ajouté un an à toutes les habilitations. La CTI doit revenir en octobre 2022 pour ajouter 2 ans d'habilitation à 2GU. La CTI doit aussi donner son avis pour le "collège Hohai".

Il est répété lors de la séance du 13/12/2021 que la CTI doit passer en automne 2022 pour prolonger l'habilitation 2GU et les formations génie civil et mécanique du "collège Hohai".

Dans les séances du premier semestre 2022 auxquelles je n'ai pas assisté. Il a été indiqué que la CTI ne souhaitait pas habilitier Hohai à délivrer le diplôme de Polytech'Lille. A la suite de cette décision assez logique vu le peu de contrôle de l'école sur les cursus du "collège Hohai", la direction de l'école souhaite délivrer un diplôme de master aux élèves du "collège Hohai".

8.3 BDE

Tous les ans, le bureau des élèves de l'école demande officiellement une subvention durant un CA plénier. Lors du CA plénier du 18/11/2021, le BDE demande 22k euros. La présidente du CA (extérieure salariée dans les ressources humaines de l'entreprise bonduelle) souhaite plus d'actions du BDE dans les domaines du climat et de l'environnement.

8.4 AMYTECH

Comme le BDE, l'association des personnels de Polytech'Lille, l'AMYTECH demande officiellement, chaque année, une subvention durant un CA plénier. Lors du CA plénier du 18/11/2021 l'AMYTECH demande 9k euros. Pour Noël 2021, l'association n'a rien organisé en présentiel mais a distribué des cartes cadeaux et des boîtes de chocolat.

9 Questions diverses

9.1 Episode covid

La séance du 15/07/2020 est la première en présentiel après le bazar du premier confinement. A cette date l'université ne prévoyait rien pour la rentrée 2020/2021. La direction de l'école était sur son mode hybride (moitié des élèves en distanciel, moitié des élèves en présentiel). La direction indique que même les travaux pratiques d'informatique devraient être réalisés en hybride. Des demandes pour tester le logiciel maison de vidéo-conférences, la direction répond que le logiciel n'est pas finalisé. De nombreuses discussions sur le fait de passer complètement en distanciel, sur les personnes à risque, sur le fait d'aménager les emplois du temps, ...

Lors de la séance du 25/01/2021, il est question de reprendre les enseignements en présentiel le 8 février pour les travaux pratiques et les examens. La proposition de la direction est de faire les cours en distanciel, les travaux dirigés en hybride et les travaux pratiques en présentiel. Des discussions s'engagent sur la définition de la demi-jauge, à savoir si elle s'entend au niveau d'un groupe, d'une promotion ou de l'école complète. La réponse de la direction est qu'il faut donner l'impression d'un comportement responsable.

Lors du CA plénier du 18/11/2021 deux contraintes sont levées pour compenser les mesures de restriction prises au premier semestre 2021/2022. Il s'agit des barres intermédiaires TOEIC et de l'obligation de mobilité.

La séance du 13/12/2021 voit le "retour du covid" mais l'assemblée générale pourra avoir lieu en amphithéâtre Migeon, sans libations par contre.

La séance du 04/07/2022 donne lieu à un échange à propos du nombre maximal de jours de télétravail par semaine pour les personnels non enseignants. La direction de l'école a fixé ce nombre à 1, c'est à dire au minimum pour l'université de Lille. La direction peine un peu à justifier sa décision par le fait que si l'université permet jusqu'à 3 jours c'est pour les composantes non ouvertes au public.

9.2 Changement de directeur

Lors de la séance du 13/12/2021, Guy Reumont indique que son mandat s'achève fin février 2023. Les élections pour proposer son successeur se feront en novembre 2022. Dans la foulée les nouveaux membres du CA seront élus pour un renouvellement du CA fin février ou début mars 2023. NdR : je n'ai jamais attendu la fin d'une fonction administrative avec autant d'impatience, j'avoue même avoir envisagé la démission, j'y ai renoncé avec comme seule motivation la perspective de voter pour une direction alternative à celle des quatre mandats qui viennent de s'enchaîner. Je me pose la question de la pertinence d'être dans une assemblée si orthogonale à ses valeurs. Certains, plus pugnaces que moi, arrivent à dire et redire les dérives de l'état, du ministère, de la direction de l'université et de celle de l'école. Pour ma part je ne crois pas que cette admirable force de volonté ait un quelconque effet sur la course aveugle du navire. Ma seule contribution aura été de voter contre certaines mesures par écoeurement ou simple stupeur mais sans que cela n'ait d'influence sur l'adhésion de la noblesse au pouvoir en place ou sur les manoeuvres menées par pur intérêt. A ceux qui s'émeuvent de mon "apathie", je vous prie, venez vous battre contre les moulins ...

9.3 Journée recherche

Un retour d'expérience sur la journée recherche du 17/03/2022 à lieu lors de la séance du 21/03/2022. En particulier il est déploré le faible nombre d'élèves y ayant assisté. Il est dit que la journée n'est pas dans les maquettes, qu'imposer la présence pourrait conduire à pourrir les conférences avec des élèves dissipés, ... Une représentante des élèves dit que toutes les conférences ne sont pas intéressantes pour tous les élèves, qu'il serait intéressant de laisser aux élèves le choix des conférences auxquelles assister et qu'enfin il y a très peu de publicité sur la journée recherche.

9.4 Transformation de bureaux de personnels

Vous pouvez vous demander à quelles séances a été discuté la question de la transformation des bureaux des personnels au rez-de-chaussée du bâtiment F en "salles d'innovations pédagogique" (je vous convie à aller les regarder pour vous faire votre idée, de mon côté, j'ai pas bien vu où se cachait la pédagogie). J'ai du rater les séances où la question a été soulevée ... Je pense avoir entendu une fois qu'une commission se mettait en place pour ces salles. J'ai entendu dire qu'une vidéo-conférence avait été tenue sans aucune prise de décision. Il me semble que les travaux ont été lancés sur la seule décision du directeur-adjoint. Il doit y avoir une ligne quelque part dans un texte qui lui donne la possibilité d'utiliser les locaux de l'école selon son bon plaisir.

9.5 Climatisation des serveurs

Encore un point jamais abordé dans les séances de ce mandat même s'il s'agit d'un sujet que j'avais introduit à de multiples reprises en tant que responsable du service informatiques sous les mandatures de Jean-Louis Bon et de Christophe Camart. La climatisation des salles informatiques n'a jamais fonctionné à l'école. Que ce soit pour les machines du service informatique ou celles de

la plateforme informatique. Ce doit être considéré comme un sujet trop technique pour être débattu en CA. Pourtant il aurait été possible de parler de conflit d'intérêt, de non-respect d'un marché, de sujets politiques en un mot. Grâce à un travail dans l'ombre des services techniques de l'école, un système de climatisation a été mis en place qui a fonctionné durant cet été 2022, le plus violent que j'ai connu à Lille. Ce alors que le système n'a *jamais* fonctionné correctement les étés précédents. Il y aurait peut être une réflexion sur l'utilité du CA à mener ...